

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL70

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 13

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Il y a un intérêt, au sens de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, ou s'il y a eu un tel intérêt au cours des trois années précédant la délibération, la vérification ou le contrôle ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification et de précision.